



Commune de MARTIGNE-sur-MAYENNE

**Tarif d'installation de branchement « Eau potable »
à compter du 1^{er} Novembre 2022**

La longueur du branchement est comptée de la canalisation principale au compteur.

Diamètre extérieur du branchement	Branchement dont la Longueur n'excède pas 7ml	Longueur supplémentaire
25 mm (PVC 21/25)	450,00 € HT (TVA 5,5 %)	6 € HT/ml
32 mm (PVC 26/31)	500,00 € HT (TVA 5,5 %)	9 € HT/ml
40 mm	745,00 € HT (TVA 5.5%)	12 € HT/ml
50 mm	820,00 € HT (TVA 5,5%)	15 € HT/ml

Ces prix comprennent la fourniture et la pose du collier de prise en charge, du tabernacle, du robinet-vanne et de sa bouche à clé, des tuyaux, du grillage avertisseur, du robinet avant-compteur, du clapet purgeur et du compteur et la pose du regard compteur (citerneau 3.5 T)

Ces prix ne comprennent pas le terrassement, le lit de pose et l'enrobage de la canalisation en sable, la fourniture et la mise en œuvre de graves non traitées 0/315 sous chaussée et trottoir, le revêtement bi-couche ou enrobés de la chaussée.

La demande de raccordement au réseau Eau Potable et la permission de voirie devront être déposées 15 jours avant la date de réalisation des travaux.

Documentation à joindre avec l'arrêté de permis de construire si besoin (hors lotissement).

➔ Pour tout renseignement : Mairie : ☎ 02-43-02-50-34

Cette fiche est à retourner signée, au secrétariat de mairie.

Fait à Martigné-sur-Mayenne, le

Nom et adresse de l'abonné :

Signature



Commune de MARTIGNE-sur-MAYENNE

Participation à l'assainissement collectif

Par délibération en date du 24 Février 2021, le conseil municipal a décidé d'instituer la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1^{er} Mars 2021.

Le montant unique forfaitaire pour le raccordement des constructions nouvelles et existantes est fixé à 880 € (*délibération du Conseil Municipal du 14 octobre 2022*)

Le recouvrement de la participation d'un montant de **880 €** est exigible à compter du raccordement effectif de la construction au réseau d'assainissement public.

Le règlement est à effectuer à réception de l'avis de paiement de la Trésorerie du Pays de Mayenne - 75, rue des Alouettes - BP 106 - 53103 Mayenne Cédex.

➡ Pour tout renseignement : Mairie : ☎ 02-43-02-50-34

Cette fiche est à retourner signée, au secrétariat de mairie.

Nom et adresse de l'abonné : _____

Fait à Martigné-sur-Mayenne, le

Signature de l'abonné

Le Maire,

Guillaume CARRÉ